

RAPPORT N°00/8-21  
au Conseil Municipal

OBJET

OPERATION DRAGON  
CRAC 1999  
(pré-bilan de clôture)

Par Délibération N°93/6-20 en séance du 20 novembre 1993, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de l'Opération « Dragon », concédée à la SEMADER.

Le 16 juin 1994, le contrat de concession de l'opération a été signé entre la ville et la SEMADER, lequel a été prorogé pour deux années supplémentaires par avenant N°1 signé le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

Le programme de l'opération a permis sur un terrain d'une superficie de 3720 m<sup>2</sup>, la réalisation de 9 000 m<sup>2</sup> de plancher se décomposant comme suit :

- 61 Logements Locatifs Sociaux,
- 18 logements en Accession à la propriété,
- 1975 m<sup>2</sup> de surface commerciale.

L'opération est axée principalement sur le Logement Social pour répondre à la carence constatée de ce type de logement au Centre-Ville.

La SEMADER nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant de pré-clôture (CRAC) au 31 décembre 1999 qui reprend l'évolution tant administrative, foncière, technique et financière de l'opération.

Au 31 décembre 1999, le bilan comptable s'établit comme suit :

- **les dépenses** sont passées de 18 560 000 F à 26 914 000 F soit une hausse de 8 354 000 F correspondant principalement aux postes des acquisitions foncières, frais financiers et divers.
- **les recettes** ont aussi augmenté de 8 354 000 F, ce qui nous fait un total de 26 914 000 F, qui sont réparties comme suit : vente de charges foncières, autres subventions et participation communale.

Le bilan des dépenses a augmenté de 8 354 000 F mais elle a été compensé par une vente au promoteur nettement supérieure. La participation communale a augmenté globalement de 935 000 F, mais cette augmentation sert à compenser la réduction des participations des autres partenaires (Etat, Région).

## RAPPORT N°00/8-21

Qui s'explique en partie par :

- la diminution de la participation de l'Etat au titre du FSU qui est versée directement à la ville (concernant les travaux sur la Ruelle des Chinois) qui s'élève à 303 511 F au lieu de 500 000 F.
- la diminution de la participation de la Région au titre du FRAFU (surcharge foncière) qui s'élève à 1 048 731,35 F au lieu de 1 653 000 F.

Au regard du dernier CRAC 1997, l'évolution se situe comme suit :

	CRAC 97	BILAN PRE-CLOTURE
DEPENSES	27 349 765,44 F	26 919 051,74 F
RECETTES	27 349 765,44 F	26 919 051,74 F
Participation Communale	3 738 036,52 F	4 368 349,46 F

Le décompte de la participation de la Ville se définit comme suit :

- besoins globaux de l'opération (HT): 4 368 349,46 F
- participation versée (HT) : 3 782 584,64 F
- participation restant à verser (HT) : 585 754,82 F (635 554,83 F TTC)

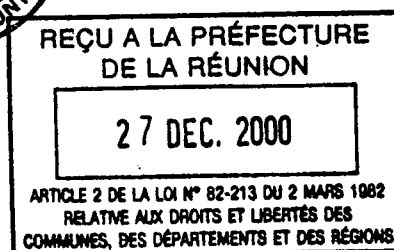
Ce montant est déjà provisionné sur le BP 2000.

Pour l'année 2001, la SEMADER présentera un CRAC de clôture pour cette opération.

Je vous demande donc d'approuver le CRAC de pré-bilan de clôture de l'opération « Dragon ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 00/8-21  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

OPERATION DRAGON  
CRAC 1999  
(pré-bilan de clôture)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le Rapport N° 00/8-21 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1<sup>er</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(5 votes contre - dont 1 par procuration)

Approuve le CRAC de pré-bilan de clôture de l'Opération Dragon.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le **21 DEC. 2000**

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

